

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande

**Band:** 52 (1916)

**Heft:** 14

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

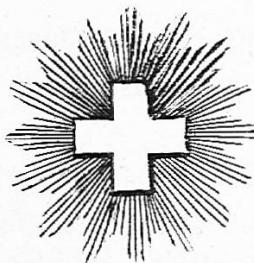
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LI<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 14



LAUSANNE

8 Avril 1916

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'Ecole réunis.)

---

SOMMAIRE : *L'idée de patrie.* — *Le recueil de chant de la Suisse romande.* — *24 janvier ou 14 avril ?* — CHRONIQUE SCOLAIRE : *Vaud. Neuchâtel. Jura bernois.* — PARTIE PRATIQUE : *Hygiène. — Lecture. Rédaction.*

---

## L'IDÉE DE PATRIE

Le sentiment de la patrie prend des aspects divers selon les individus, les races, les peuples et les époques. Il suscite des vertus qui s'appellent : courage militaire, honneur, dévouement, sacrifice de la vie individuelle à la vie collective.

Qu'est-ce alors qu'une patrie ?

C'est la question que pose M. Victor du Bled (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1915) et à laquelle il répond en procédant, tout d'abord, à de minutieuses recherches dans le monde antique. Chez les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs et même les Romains, la patrie est avant tout une religion, une foi. La terre des pères n'est autre que le sol divinisé par la religion de la famille ou de la cité ; cette idée est résumée par cette remarquable parole de Platon : « C'est la patrie qui nous enfante, qui nous nourrit, qui nous élève. » Les Grecs, qui, pendant des siècles, personnifièrent l'héroïsme, avaient un cantique sacré — que l'on pourrait appeler leur *Marseillaise* — cantique qu'ils chantèrent à la bataille de Salamine et qui commence par ces mots : « Allez, enfants de la guerre ! Délivrez la patrie, délivrez les enfants, les femmes, les

temples des dieux paternels, les tombeaux des aïeux ! » Ces mâles accents ne résonnent-ils pas comme un lointain écho des fières paroles de Rouget de Lisle ?

Les Romains, eux aussi, se faisaient une très haute idée du culte que l'on doit à la patrie. Le Sénat d'abord, les Césars ensuite, ont maintenu — malgré quelques défaillances — la patrie romaine pendant douze siècles. Ils l'ont façonnée, agrandie et dotée d'institutions sans égales que bien des Etats modernes peuvent lui envier. La paix romaine, cette paix qui permit au vaste empire de réaliser son unité politique, administrative et juridique, développa l'agriculture, le commerce, les arts industriels, en un mot la civilisation. Le prestige de Rome était tel que l'orgueil d'appartenir à cette portion civilisée de l'humanité existait parmi tous les peuples de l'empire. On aimait à se réclamer du titre de citoyen romain.

Un poète latin, Pacuvius, a dit, par individualisme ou dilettantisme : *Ubi bene, ibi patria* (là où l'on se trouve bien, là est la patrie) masquant ainsi, sous un élégant égoïsme, la négation même de la patrie. Ce sont les termes de cette maxime qu'il faut renverser, car c'est là où est la patrie que la vie vaut la peine d'être vécue. D'autres poètes, parmi lesquels Ovide et Virgile, ont exalté le sentiment patriotique, et Cicéron lui-même dit noblement : « Il faut être économique pour soi et généreux pour l'Etat. »

Pour les peuples antiques, l'idée de patrie était un sentiment religieux. Tant que le peuple conserva cette foi, la patrie fut forte. Mais avec le temps, la mollesse, l'égoïsme, l'indifférence et le bien-être ruinèrent, au sein de la société, les grandes vertus de l'époque héroïque. Rome, comme la Grèce, tomba parce qu'elle ne fut plus en état de fournir des citoyens et des soldats. Cependant, ce serait une erreur de croire que l'invasion des barbares infusa un sang nouveau à l'empire décrépit. Ce sont, au contraire, les vertus romaines qui s'imposèrent aux envahisseurs, et la société chrétienne qui prit naissance ne fut que l'héritière et la continatrice de Rome.

En somme, on peut affirmer que l'idée de patrie s'incarne dans le culte des ancêtres. Ce sont les morts qui parlent aux héros, et

c'est grâce à eux qu'une nation peut croire à sa pérennité. Ils préparent l'avenir et, comme le dit si bien Déroulède, « ils sont l'âme d'un pays ».

Cela, les Français l'ont compris mieux que n'importe quel autre peuple, et c'est la raison pour laquelle ils sont les dignes continuateurs des Grecs et des Romains. Lamartine n'a-t-il pas écrit ce vers célèbre :

C'est la cendre des morts qui créa la patrie.

sachant bien qu'il n'y a pas de patrie complète sans une longue histoire, un ensemble de souffrances endurées et de souvenirs de gloire, tout un faisceau d'habitudes, d'aspirations, de légendes communes, formant ce précieux héritage que se transmettent les générations successives et que l'on nomme les traditions.

Il est incontestable que les légendes ont joué un grand rôle dans la formation et le maintien de l'idée de patrie. Notre histoire suisse ne fourmille-t-elle pas de légendes ? Nous ne sommes pas sûrs que Guillaume Tell ait existé, et nous n'avons aucune donnée certaine sur le dévouement de Winkelried, mais combien ces personnages légendaires — pour ne citer que ceux-là — ne contribuent-ils pas à développer l'amour de la patrie au sein de la jeunesse ! Les légendes côtoient l'histoire ; elles représentent la tradition poétique si puissante par son action sur l'âme populaire. Nous qui enseignons l'histoire, nous ne devons pas négliger cette source de patriotisme. Un de nos jeunes écrivains, Gonzague de Reynold, l'a compris. Il a recueilli nos plus belles légendes en un volume intitulé : *Contes et légendes de la Suisse héroïque*.

Des écrivains, des hommes d'Etat ont donné des définitions de la patrie. Tous les Suisses connaissent la belle page de Numa Droz commençant par ces mots : « La patrie, c'est le sol chéri qui nous a vus naître... », page où l'on retrouve, en quelque sorte, la conception de Chateaubriand quand il dit : « Nous sommes attachés au sol natal par le sourire d'une mère, d'un père, d'une sœur... ». Contrairement au grand écrivain romantique qui perdait de vue l'ensemble du pays pour ne voir que le sol natal, le maréchal Bugeaud considère l'amour de la patrie comme étant fait de l'oubli de tout ce qui divise pour ne songer qu'à ce qui rapproche

au moment où se joue le destin d'un peuple. C'est à « l'union sacrée » que l'on songe en écoutant ces mots du grand maréchal de France : « On se doit à sa patrie sous tous les gouvernements qu'elle accepte ou qu'elle se donne. »

Pour Ernest Renan, « la patrie est un composé de corps et d'âme ; le corps, c'est le sol, la race, la langue, les montagnes, les fleuves, les productions caractéristiques ; l'âme, ce sont les souvenirs, les usages, les légendes, les malheurs, les espérances et les regrets communs. » De même, Paul Déroulède voit dans la patrie « un domaine matériel et immatériel acquis et transmis par les ancêtres ». D'autres écrivains établissent une distinction ; ils voient deux patriotismes, l'un se rapportant spécialement au sol natal, l'autre embrassant tout l'ensemble du pays. Cette distinction, nos Confédérés de la Suisse allemande la font par ces deux mots : *Heimat* et *Vaterland*.

La patrie est à la fois une histoire, une tradition et un devoir. L'histoire a contribué à nous faire ce que nous sommes, et un peuple n'est grand qu'en raison des sacrifices qu'il fait sur l'autel de la patrie. La raison individuelle conseille l'égoïsme au citoyen ; la raison patriotique fait faire cet égoïsme inné pour donner à l'homme le sentiment qu'il se doit à son pays. C'est pourquoi le patriotisme sera toujours — en raison des sacrifices qu'il comporte — la première et la plus grande des vertus.

Un poète allemand, Henri Heine, a déchaîné la colère de ses compatriotes pangermanistes pour ses opinions soi-disant trop libres. Ce « Prussien libéré » — comme il aimait à se nommer — a défini le patriotisme allemand de la façon suivante : « Le patriotisme de l'Allemand consiste en ce que son cœur se rétrécit, qu'il cesse d'être un citoyen du monde, un Européen, pour n'être qu'un étroit Allemand. Il consiste dans la haine contre la France, dans la haine contre la civilisation et le libéralisme. » Cet esprit libéré ne concevait certainement pas l'idée de patrie de la même façon que la caste dirigeante de son pays.

Ainsi donc, l'idée de patrie présente des conceptions bien différentes suivant les peuples. Chez les nations antiques, la base de l'édifice est la religion. Cette conception fut poussée au plus haut

degré par les Hébreux et eut pour conséquence de développer au sein du peuple un orgueil national inconnu jusqu'alors. Les Juifs avaient coutume de se désigner sous le nom de « peuple élu » ou de « peuple de Dieu ». Chez les modernes, la religion d'Etat cède peu à peu la place au culte des ancêtres, aux légendes et aux traditions. Ces dernières surtout qui maintinrent si haut, chez nous, l'idée de patrie, furent funestes aux Chinois. Leur patriotisme se trouva comme figé par des coutumes surannées que perpétuèrent les mandarins omnipotents. Pour avoir méconnu les vertus essentielles à la vie de l'Etat, le Céleste empire (ou Céleste république) offre l'image d'un navire désemparé. Son voisin le Japon a su, au contraire, se rajeunir par la révolution de 1868, grâce au contact de l'Occident. Dans l'empire du Soleil levant, le patriotisme s'est exalté par le culte de l'honneur et du sacrifice, cause primordiale d'un avenir meilleur.

Et pour conclure, une constatation s'impose : les peuples, comme les hommes, se mesurent à leur idéal. Il leur faut, pour vivre, et surtout pour durer, un idéal commun. Il leur faut encore la foi en leur avenir et le mépris du danger, qui sont la source de tous les héroïsmes.

PAUL CHAPUIS.

---

#### LE RECUEIL DE CHANTS DE LA SUISSE ROMANDE

La circulaire suivante a été envoyée au personnel enseignant des Ecoles primaires et de la Classe complémentaire du canton de Genève :

« Vous avez sans doute appris que la Conférence des chefs des Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande a confié à une Commission spéciale le soin de choisir une quinzaine de chœurs populaires destinés à constituer un petit recueil de chants que tous les élèves de nos classes primaires seraient tenus de savoir à leur sortie de l'école.

Il est inutile d'insister sur les motifs militant en faveur de cette publication, qui permettrait à tous nos élèves, et, plus tard, à tous les citoyens, de chanter ensemble, chaque fois qu'ils en auraient l'occasion, de beaux chœurs célébrant la patrie, la nature, les plus nobles sentiments.

Nous avons pensé que le mieux était de consulter les instituteurs et les institutrices du canton de Genève et de leur soumettre une liste qu'ils pourraient modifier à leur gré en substituant tel morceau à tel autre.

En outre, il nous serait agréable de connaître votre opinion en ce qui concerne le chant national.

Nous vous prions donc de bien vouloir répondre au questionnaire ci-contre et de le retourner au Département pour le 5 février au plus tard.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

W. ROSIER. »

1. Quelles sont les modifications que vous voudriez voir apporter à la liste ci-dessous ? 1. O monts indépendants ! Lully (ou Carey). — 2. Cantique suisse, Zwyssig. — 3. Hymne à la patrie, Barblan. — 4. Sempach ou Les orages sur nos monts, J.-U. Wehrli. — 5. Roulez, tambours ! H.-F. Amiel. — 6. A la Suisse, Huber. — 7. A mon pays, Baumgartner. — 8. Les Alpes, Leib. — 9. Helvétie, Nægeli. — 10. Loin du pays, Schletterer. — 11. La patrie, Zœllner. — 12. Pays aimé, Heim. — 13. Prière patriotique, Jaques-Dalcroze. — 14. Le ranz des vaches (Mélodie populaire). — 15. Le Rhin suisse, Stunz.

2. Ces chants doivent-ils être arrangés à 2 ou à 3 voix ?

3. Quel est celui des chants suisses que vous aimeriez voir choisi comme Hymne national ?

615 circulaires ont été envoyées ; 401 sont revenues au Département.

Voici les résultats de cette consultation.

Réponse à la première question : 1. Cantique suisse, 396 voix. — 2. A la Suisse, 395. — 3. Roulez, tambours ! 394. — 4. Le ranz des vaches, 394. — 5. Hymne à la patrie, 393. — 6. Sempach, 391. — 7. La patrie, 390. — 8. Le Rhin suisse, 389. — 9. Prière patriotique, 387. — 10. Pays aimé, 382. — 11. Helvétie, 381. — 12. O monts indépendants, 380. — 13. Loin du pays, 376. — 14. Les Alpes, 375. — 15. A mon pays, 359.

Viennent ensuite : O mon pays, debout ! 43 voix. — Le Mal du pays, 34. — Marche suisse, 23, etc., etc.

Réponse à la deuxième question : 310 instituteurs et institutrices se sont prononcés pour que ces chants soient arrangés à 2 voix ; 57, à 3 voix ; 25, à 2 et 3 voix ; 1 seul demande l'unisson pure et simple, et 8 ne se prononcent pas.

Réponse à la troisième question (chant national) : 1. L'Hymne à la patrie, de O. Barblan, a obtenu 168 suffrages. — 2. Le Cantique suisse, de Zwyssig, 109. — 3. Roulez, tambours ! d'Amiel, 37. — 4. O monts indépendants ! de Lully, 27. — 5. Prière patriotique, de Jaques-Dalcroze, 8. — 6. Sempach, de J.-U. Wehrli, 6, etc., etc.

\*\*\*

Au printemps 1915, le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud avait dressé une liste de dix-huit chants, qui devaient être étudiés, dans l'espace de trois ans, par tous les élèves des écoles du canton. La Conférence des chefs des Départements de la Suisse française, désirant réunir une collection de chœurs propres à être obligatoirement appris dans toutes les classes des cantons romands, désigna une commission spéciale à qui fut confié le soin de choisir une quinzaine de chœurs. Un questionnaire fut adressé à tous les membres du corps enseignant vaudois. Ceux-ci avaient à répondre aux trois questions suivantes : 1. Chants à ajouter à la liste élaborée par le Département ; — 2. Chants à retrancher ; — 3. Chant national.

La liste établie par le Département, circulaire du 28 mai 1915, qui servait de

base à la consultation, comprenait les chants suivants : 1. La Suisse est belle, de Nægeli. — 2. Le Suisse émigré, mélodie populaire. — 3. C'est là-bas, près du village... (mél. popul.) — 4. Laboureur, voici le soir, de Hofmeister. — 5. Les souvenirs d'enfance, de Bérat. — 6. Le bon camarade (mél. popul.). — 7. Chant national, de Carey. — 8. Cantique suisse, de Zwyssig. — 9. Sempach, de J.-U. Wehrli. — 10. Roulez, tambours ! de F. Amiel. — 11. Chantons notre aimable patrie (mél. popul.). — 12. A toi nos chants, berceaux de nos vieux pères, de Ferd. Huber. — 13. La patrie est sur nos monts, de A. Zollner. — 14. Prends tes plus belles mélodies, de F. Abt. — 15. Au pays, je voudrais vivre, de H.-M. Schletterer. — 16. Loin de toi, terre d'Helvétie..., d'Ignace Heim. — 17. Chantons, chantons ensemble..., de F. Abt. — 18. Salut, glaciers sublimes, de J.-G. Leib.

Il a été envoyé 1236 circulaires aux commissions scolaires et aux membres du corps enseignant. 300 réponses seulement, dont plusieurs collectives, sont parvenues au Département. Si ce chiffre est si faible, c'est évidemment parce que la circulaire disait que « l'absence de réponse serait considérée comme une adhésion tacite à la liste du 28 mai ».

Ces 300 réponses ne proposent pas moins de 153 chants à ajouter à la liste. Voici les quatre premiers : 1. La terre helvétique, de E. Lauber, 56 voix. — 2. Le Rhin suisse, de Stunz, 50. — 3. Helvétie, de Nægeli, 40. — 4. Prière patriotique, de E. Jaques-Dalcroze, 40.

Des chants désignés pour être retranchés, aucun n'obtient 40 voix. Cependant, « Le bon camarade », qui obtient 32 voix, sera éliminé.

Une liste de 21 chants, élaborée d'après les indications consignées ci-dessus, a été transmise à la Commission spéciale qui se réunira prochainement à Lausanne.

En ce qui concerne le choix d'un hymne national, les voix sont allées à 25 chants différents. Voici les cinq premiers : 1. Cantique suisse, de Zwyssig, 85 voix. — 2. Chant national, de Carey, 38. — 3. Roulez, tambours ! de F. Amiel, 35. — 4. Sempach, de J.-U. Wehrli, 26. — 5. Prière patriotique, de E. Jaques-Dalcroze, 24.

*Département de l'Instruction publique.*

#### 24 janvier ou 14 avril ?

C'était l'heure de composition. Au tableau noir, en gros caractères, le titre s'affirmait, impératif : un monument.

Dans le silence du début, lourd de pensée et d'effort, rempli seulement par le « cracra » des plumes qui commençaient à cheminer lentement sur les pages blanches, une voix m'interpelle :

— M'sieur !... Est-ce le 24 janvier ou bien le 14 avril, le grand jour anniversaire du canton de Vaud ?

— Mais... à quel sujet cette question ?

— Oh, ça concerne le major Davel. Je parle de lui dans ma composition, mais je ne me souviens plus du jour où il a été exécuté !

— Et vous demandez laquelle des deux dates est la bonne ?

— Oui, m'sieur !

J'avoue qu'au premier abord je n'ai pu m'empêcher de sourire, en constatant le singulier embrouillamin qui régnait dans cette mémoire, où ces trois faits : Davel, l'Indépendance vaudoise, la Première réunion du Grand Conseil, s'étaient si bien mêlés et confondus.

A la réflexion, je m'en suis voulu de ce premier mouvement. Oh, s'il s'était agi d'un élève distrait, d'une tête folle, posant des questions pour le plaisir de parler, je me serais bien vite débarrassé de ce scrupule ! Mais non : un élève dans une bonne moyenne d'intelligence, attentif, tranquille, sérieux...

Et je me suis dit alors : comment ! voici un jeune homme qui a quitté l'école primaire depuis une année à peine, qui a donc reçu des leçons d'histoire suisse et vaudoise durant presque toute sa scolarité, qui — privilège appréciable à l'égard de ses camarades de la campagne — a passé son enfance à Lausanne, aux lieux historiques mêmes de notre canton ; qui, sans doute, traverse journellement la place de la Palud, où il peut saluer au passage la statue de la Justice, la masse sombre et hautaine de l'hôtel de ville, la plaque commémorative de la maison Morin ; qui a dû faire plus d'un pèlerinage, sous la conduite de ses maîtres, à la statue de Davel, à moins que bien souvent il n'ait joué aux billes au pied du monument lui-même ; qui, passant par Vidy les après-midi de baignade, n'a pas manqué de rencontrer plus d'une fois sur son chemin le morne obélisque que vous savez et d'apprendre par lui le quand et le pourquoi de la mort de notre héros !.... Et, de tout cet enseignement, de tous ces souvenirs, de toute cette histoire dont les témoins sont là, à chaque pas, pour en proclamer le sens, la beauté, la tristesse aussi, de tout cela, il ne reste dans cet esprit que doute et confusion ! Vienne le jour où ce même jeune homme est laissé à ses seules forces, où il est mis devant l'obligation de réaliser, de tirer du fatras de ses connaissances les données exactes, il ne peut qu'aboutir à cette lamentable question : est-ce le 24 janvier ou bien le 14 avril... ?

Je sens bien venir l'objection : de ce que ce jeune homme a fait une erreur de dates, va-t-on dire, rien ne prouve qu'il n'a pas une idée à peu près juste des faits eux-mêmes ? N'est-ce pas là l'essentiel ? L'histoire ne serait-elle qu'une question de dates ? — Non, répondrai-je, l'histoire n'est pas une question de dates, bien au contraire, mais elle est encore moins un « à peu près » ! Il y a une foule de faits qui ont une valeur historique très minime, une valeur éducative encore moindre, et qu'on s'acharne d'enseigner, alors qu'on devrait sans aucun scrupule les laisser dormir dans la nuit des temps. Il y en a d'autres, par contre, qui sont à la base de nos conceptions actuelles, qui en sont en quelque sorte l'explication et la justification : ce sont ces faits-là qu'il importe d'avoir compris, par l'intelligence comme par le cœur, mais la compréhension n'en saurait être complète que par une connaissance rigoureuse et du fait et de la date.

Je pourrais, ici, me lancer à la poursuite des causes qui ont produit ce monstrueux « à peu près » des connaissances historiques de beaucoup de nos jeunes gens. Je pourrais me demander, au sujet de l'enseignement actuel de l'histoire, s'il ne fait pas une place par trop grande à la formation du jugement pour lui-même et s'il répond bien à son but primordial : la culture du patriotisme. Mais là n'est pas mon sujet.

Ce que je voudrais dire à ceux qui déplorent avec moi, dans la génération qui vient, — il n'est question ici que des Vaudois — l'absence d'un patriotisme vraiment réfléchi et l'impossibilité où elle est d'expliquer ses sympathies pour la grande République voisine, c'est que nous avons méconnu jusqu'ici un moyen de culture que je tiens pour plus efficace que le plus bel enseignement livresque : la fête populaire. Voulez-vous un exemple ? Prenez la fête du 1<sup>er</sup> août. Quel rôle n'a-t-elle pas joué dans le renforcement du sentiment confédéral de notre peuple ? Qui dira l'influence bénie de cette manifestation, aussi simple, aussi intime soit-elle, sur l'éclosion et le développement du patriotisme de nos enfants ?

La fête populaire où l'enfant a sous les yeux le spectacle d'un enthousiasme vibrant et agissant, répond à une nécessité psychologique du développement du patriotisme : l'exemple. En tant que sentiment, en effet, l'amour de la patrie ne s'apprend pas, il se communique. Mais le sentiment né de cet exemple reste faible et sans base sûre. C'est alors qu'intervient pour le fortifier, un autre élément de la fête populaire qui, s'il est bien conçu, n'est autre qu'une explication, un exposé du pourquoi de la fête même : le discours. S'adressant avant tout au juge-ment, il est de toute évidence que ce discours-là ne peut se flatter de susciter l'attention du jeune enfant. Avec l'âge cependant, l'intérêt s'éveille, et le jeune homme, de plus en plus captivé à mesure que revient la fête traditionnelle, sent peu à peu s'épanouir en lui le vrai patriotisme, non plus seulement un vague sentiment inexpliqué et flottant, mais une passion forte, poussant de vigoureuses racines dans un terrain qui ne faillira pas, et éclairée, réchauffée au soleil de la saine raison.

Comment avons-nous pu, dans notre République vaudoise, négliger jusqu'à ce jour d'instituer une pareille fête ? — Car je pose pour principe que fêter l'anniversaire de son canton, c'est agir en bon Confédéré, persuadé que je suis que seul un fédéralisme éclairé assurera longue vie à notre Suisse. — On va sans doute m'interjeter : Mais nous l'avons cette fête ! mais nous le fêtons cet anniversaire ! N'y a-t-il pas eu, le 24 janvier dernier par exemple, une cérémonie émouvante dans la grande nef de notre cathédrale ? N'a-t-on pas rencontré dans la rue mainte et mainte personne ayant orné sa boutonnière de l'emblème traditionnel, du ruban vert de la République Lémanique ? La presse n'a-t-elle pas rappelé, en termes chaleureux, les grands événements de cette mémorable année que fut 1798 ?

Sans doute. Mais, — excusez-moi, si je vous y ramène — comment expliquer alors la question ébouillante que j'ai rapportée au début de cet article ? Il faut croire que le jeune homme qui la posait n'avait pas assisté à la cathédrale, qu'il n'avait pas lu les journaux, qu'il n'avait point porté de cocarde, ou, s'il en avait porté une, qu'il n'avait point compris pourquoi ! Comment lui en faire un grief ?

Non, non, nous avons besoin d'une vraie fête populaire, d'une fête qui ne laisse personne indifférent, d'une fête qui fasse vibrer grands et petits dans un sentiment de reconnaissance pour le passé et de confiance pour l'avenir, d'une fête qui soit un véritable jour d'allégresse pour tout le peuple vaudois !

N.-B. — Sous le même titre, on examinera dans un prochain article si c'est le 24 janvier ou le 14 avril qui mérite d'être érigé en fête nationale vaudoise.

EDM. PIGUET.

## CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Ecole normale.** — Mardi, 28 mars, a eu lieu à l'Ecole normale, en présence de nombreux parents des élèves, la cérémonie des promotions et de la distribution des brevets de capacité pour l'enseignement primaire. Après un beau chant, entonné par les jeunes gens, après une prière de M. le pasteur D. Meylan, M. Savary, directeur, a prononcé une éloquente allocution, dans laquelle il a dit le regret qu'éprouve toujours l'Ecole normale d'avoir vu son ancien directeur, M. François Guex, être contraint par la maladie à abandonner ses fonctions ; le vif chagrin aussi que lui ont causé le décès de M. Louis Bonjour, chargé de l'enseignement de l'horticulture, et la démission de M. Gustave Martinet, professeur de sciences agricoles.

M. Savary a salué M. Chavan, successeur de M. Martinet ; puis, s'adressant aux jeunes instituteurs et institutrices qui obtiennent leur diplôme en ce jour même, il les a exhortés à remplir leur belle tâche en bons éducateurs, en bons citoyens, en patriotes.

Les violonistes se sont tirés à leur honneur d'un grand morceau où les difficultés ne manquaient pas.

M. le conseiller d'Etat E. Chuard, chef du Département de l'Instruction publique, prenant ensuite la parole, a déclaré qu'il mettait au premier plan de sa charge le soin de représenter le gouvernement vaudois à la séance annuelle de l'Ecole. Il est heureux chaque fois de pouvoir remercier de leur zèle et de leur dévouement, le directeur, les maîtres et les maîtresses, ainsi que les membres du jury des examens. D'autre part, M. E. Chuard tient à l'honneur de recevoir dans le corps enseignant, au nom du Conseil d'Etat, la nouvelle volée des instituteurs et institutrices. C'est de tout cœur qu'il souhaite à ces nouveaux fonctionnaires de trouver dans leur belle carrière toute la satisfaction que donne la volonté de bien faire.

Tout en adressant de réconfortantes paroles aux élèves quittant l'Ecole normale, M. Chuard leur a recommandé en termes excellents de mériter l'estime de leurs concitoyens, par leur travail, par leur modestie, leur simplicité et leur bonne tenue. Il les a rendus attentifs à l'importance extrême qu'acquiert aujourd'hui la jeunesse, à la suite de la sélection à rebours qu'opère la grande guerre. Il leur a fait comprendre aussi le rôle doublement utile qu'ils peuvent jouer en ces temps-ci où trop souvent naissent les occasions d'indiscipline et de discorde.

Après avoir exprimé la reconnaissance de l'Ecole normale envers M. Chuard, M. le directeur a proclamé les noms des nouveaux membres du corps enseignant, lesquels ont reçu, des mains mêmes du chef du Département, leur brevet d'instituteur ou d'institutrice.

La cérémonie a été embellie encore par un chœur final, exécuté d'une façon remarquable par les jeunes filles et les jeunes gens.

Voici la liste des élèves diplômés :

*Instituteurs :* MM. Victor Blanc, de Brenles. Léopold Beauverd, de Chavornay. André Bettembos, de Bremblens. Maurice Bourgeois, de Courtilles. Emile Crauzaz, de Trey. Paul Delacrétaz, de Lapraz. Jean Duc, de Villars-Bramard. Charles

Emery, de Chardonne. René Fritsché, de Vevey. Joseph Goupler, de St-Sylvestre (Fribourg). Henri Grobety, de Vallorbe. André Mayor, d'Echallens. Marcel Payot, de Corcelles-s.-Concise. Marcel Rapaz, de Bex. Eugène Rey, de Forel-s.-Lucens. Jules Tacheron, de Mollondin.

*Institutrices* : Mlles Cécile Apothéloz, d'Onnens. Jeanne Bally, de Boussens. Julie Bettens, de Chavannes-le Veyron. Paule Bezençon, d'Orbe. Emma Blanchoud, d'Oron-le-Châtel. Aline Burdet, d'Ursins. Berthe Burdet, d'Ursins. Madeleine Burdet, de Mathod. Marthe Corboz, de Corsier. Julia Crot, de Riex. Yvonne Daccord, de Cully. Alice Desponds, de Cossonay. Nelly Dizerens, de Savigny. Edith Faillettaz, de L'Isle. Louisa Fattebert, de Villars-Bramard. Sophie Favre, de Château-d'Oex. Marie Gardaz, de Villars-le-Terroir. Lise Grobet, de Vallorbe. Thérèse Junod, de Champvent. Rachel Leyvraz, de Rivaz. Rose Mathey, de Bregny-s.-Morrens. Alice Monod, de St-Saphorin-s.-Morges. Nelly Panchaud, de Lonay. Violette Pavillard, d'Orbe. Juliette Pelichet, de Vullierens. Marthe Regamey, de Lausanne. Marie Rieser, de Lützelfluh (Berne). Aline Roch, de Ballens. Fanny Rochat, d'Eclépens. Andrée Ruchet, d'Ollon. Mathilde Savary, de Payerne. Judith Schneider, d'Arni (Berne).

*Maitresses d'écoles enfantines* : Mlles Alice Bérard, de Lausanne. Eveline Corbaz, du Mont-s.-Lausanne. Edwige Dupuis, d'Eclagnens. Madeleine Henny, de Gurzelen (Berne). Jenny Hürlimann, de Wetzikon (Zurich). Germaine Jaccard, de Ste-Croix. Jeanne Jaunin, de Fey. Isabelle Kasser, de Niederbipp (Berne). Germaine Mariller, de Provence. Amélie Masson, de Veytaux. Madeleine Maurel, de Lausanne. Juliette Mayor, d'Echallens. Marie-Thérèse Miéville, de Lonay. Alice Monnet, de Châtelard. Marianne Perret, d'Essertines-s.-Yverdon. Rosa Visinand, de Maracon. Emilie Wittwer, de Renens.

*Maitresses de travaux à l'aiguille* : Mlles Violette Besson, de Dompierre. Berthe Campiche, de Ste-Croix. Eveline Corbaz, du Mont-s.-Lausanne. Blanche Crausaz, de Chavannes-s.-Moudon. Edwige Dupuis, d'Eclagnens. Madeleine Henny, de Gurzelen (Berne). Jenny Hürlimann, de Wetzikon (Zurich). Jeanne Jaunin, de Fey. Isabelle Kasser, de Niederbipp (Berne). Amélie Masson, de Veytaux. Adèle Mury, de Châtelard. Bertha Pasche, d'Oron-la-Ville. Elisa Perrin, de Vuitembœuf. Germaine Pilet, de Château-d'Oex. Cécile Pittet, de Cronay.

Les prix spéciaux suivants ont été décernés :

Prix de français (institué par M. Cornamusaz, préfet de Payerne) : Rose Mathey (50 fr.), et Blanc, de la 1<sup>re</sup> classe des garçons (50 fr.).

Prix de dessin (institué par la Société vaudoise des Beaux-Arts) : Juliette Mayor (25 fr.).

Prix de chant et musique (fondation Denéréaz) : Cécile Apothéloz (20 fr.), Maurice Bourgeois (20 fr.). *(Revue.)*

\*\*\* **Caisse d'épargne scolaire.** — A Montreux, la vente des estampilles, en 1915, dans les classes primaires, s'est élevée à fr. 1570, contre fr. 1629 en 1914.

Un fait intéressant à signaler. Plus les élèves sont jeunes, plus ils économisent. Ainsi, les bambins du degré inférieur ont acheté pour fr. 735 d'estampilles ; ceux du degré intermédiaire pour fr. 598 ; ceux du degré supérieur pour

fr. 236 ; tandis que les élèves des deux classes primaires supérieures n'ont placé que 40 centimes ! Pourquoi cela ? Est-ce que les aînés préfèrent employer leurs petits sous à l'achat de sucreries, de chocolat ou de.... cigarettes ?

Le nombre des déposants est actuellement de 2635, en augmentation de 65 sur l'exercice précédent. Depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis 26 ans, cette caisse d'épargne scolaire a recueilli fr. 68,874, ce qui prouve suffisamment son incontestable utilité.

L. G.

**NEUCHATEL. Matériel scolaire gratuit.**

En 1915, le montant total des dépenses pour le matériel scolaire a été de

Fr. 76 964 85

Part de l'Etat, les  $\frac{3}{5}$

Fr. 46 178 91

Part des communes, les  $\frac{2}{5}$

» 30 785 94

Total : Fr. 76 964 85

A cette somme, il y a lieu d'ajouter pour frais divers

» 96 70

Somme totale : Fr. 77 061 55

dont à déduire les remboursements obligatoires pour les élèves  
dont les parents n'habitent pas le canton et facultatif pour tous les autres

Fr. 2494 35

*Dépense réelle à la charge de l'Etat et des communes, Fr. 74 567 20*

Le nombre des élèves de l'école enfantine et primaire auxquels les fournitures scolaires ont été délivrées, a été de 21 581.

La dépense moyenne, par élève, a été de fr. 3,56.

H.-L. G.

**JURA BERNOIS. — Examens du brevet primaire.** — Ils ont eu lieu à Porrentruy les 27 et 28 mars. Vingt-sept candidats et candidates s'étaient présentés. Voici les noms des institutrices et des instituteurs brevetés :

Mmes Cuenat Henriette, de Cœuve ; Dietlin Anna, du Loewenbourg ; Froidevaux Hélène, de Courgenay ; Neyer Mathilde, de Bure ; Renck Germaine, de Neuveville ; Perrier Germaine, de Montignez ; Egger Hedwige, d'Aarwangen ; Rochat Marie, du Lieu et l'Abbaye.

MM. Baumgartner Raoul, de Trub ; Bessire Georges, de Pery ; Bindit Marcel, de La Heutte ; Chapuis Pierre, de Bonfol ; Chopard Francis, de Sonvilier ; Charpié Henri, de Bévilard ; Christe Henri, de Bassecourt ; Donzé Camille, des Breuleux, Gigon Jean, de Chevenez ; Gobat Jean, de Créminal ; Imer Charles, de Neuveville ; Jolissaint Fernand, de Réclère ; Montavon Alfred, de Bonfol ; Périat Léon, de Alle ; Reiser Joseph, de Charmoille ; Tschoumy Nicolas, de Wolfisberg ; Triponez Germain, des Bois.

H. GOBAT.

\*\*\* **Examens du brevet secondaire.** — Ils se sont terminés le 23 mars à Porrentruy. Deux candidates, Mmes Hortense Gobat, à Courtelary, et Emilie Germiquet, à Bienna, ont obtenu le brevet complet. M. Georges Möckli a obtenu un certificat pour l'enseignement de l'italien, et M. Robert Schwab un certificat l'autorisant à enseigner la gymnastique.

H. GOBAT.

## PARTIE PRATIQUE

### HYGIÈNE

#### L'alcoolisme.

*Introduction.* L'alcool est un liquide volatil. C'est un composé de carbone, d'hydrogène et d'oxygène. Il se forme par la fermentation de substances sucrées (fruits, par exemple) ou de féculle susceptible de se transformer en sucre et, par conséquent, de fermenter (céréales, pommes de terre). Cette fermentation produit de l'alcool et du gaz carbonique qui s'échappe dans l'air. (Danger d'entrer dans une cave au moment de la fermentation du vin.)

L'alcool est obtenu, dans la pratique, par la distillation. On le retire directement des boissons fermentées ou de leurs résidus (marcs), ou encore des fruits, en un mot des matières sucrées. On l'obtient indirectement des matières féculentes (graines, pommes de terre, betteraves) qu'il faut préalablement transformer en glucose (sucre de fruit).

L'alcool est incolore. Il est beaucoup plus léger que l'eau, puisque sa densité n'est que de 0,79. Il bout à 78 degrés. Il entre dans la composition de toutes les boissons fermentées. On l'utilise dans la fabrication des vernis, en pharmacie, dans la parfumerie, etc.

La bière renferme de 3 à 5 % d'alcool ; les vins de 8 à 15 % ; les liqueurs jusqu'à 65 % ; l'alcool à brûler ou esprit de vin environ 90 %.

*Influence de l'alcool sur l'individu.* Bus en petite quantité, le vin, la bière, le cidre peuvent être considérés comme des boissons saines. Le vin, pris aux repas en quantité modérée, excite l'appétit. Les boissons distillées, les liqueurs, sont franchement nuisibles. Un verre d'eau-de-vie contient autant d'alcool qu'un litre de vin. Or, si l'alcool introduit dans l'organisme en très petite quantité n'a pas d'effets funestes, il n'en est plus de même lorsque l'alcool est absorbé à fortes doses ou à doses répétées. Il produit alors une affection de presque tous les organes, affection désignée sous le nom général d'*alcoolisme*.

L'alcool irrite la muqueuse de l'estomac, y produisant des inflammations et des ulcères. Le foie grossit démesurément, ou se durcit et se rataitine. Le cœur se gorge de graisse et bat plus faiblement. Les artères perdent leur élasticité, ce qui rend l'homme vieux avant l'âge. Le rein s'altère et cesse de fonctionner. Le système nerveux est atteint dans toutes ses manifestations.

Le plus souvent, tous ces organes ne sont pas atteints au même degré ni en même temps. Mais chaque individu présente un point faible, et c'est là que le mal s'établit, insidieusement.

L'alcoolique ne peut plus offrir aucune résistance à la maladie. Il devient ainsi une proie facile de la tuberculose. Mais c'est surtout sur le cerveau et les nerfs que l'alcool exerce ses terribles ravages. Le buveur qui titube dans la rue, montre déjà combien l'alcool l'a privé de la maîtrise de ses mouvements. Cependant, si c'est là un effet visible et hideux de l'alcool, c'en est peut-être le moins dangereux. Ce n'est pas tant l'ivresse brutale qu'il faut combattre ; le grand coupable c'est le petit verre régulier qui produit l'alcoolisme chronique. Les désordres qu'il entraîne, lentement mais sûrement, dans le système nerveux, pour n'être

pas toujours visibles, n'en sont que plus graves. Peu à peu la sensibilité s'é-mousse, la mémoire disparaît, la volonté s'affaiblit, empêchant le malheureux qui voudrait réagir d'avoir l'énergie de le faire. Bientôt la paralysie d'un organe viendra faire échouer le misérable à l'hôpital ou à l'asile d'aliénés.

*Influence de l'alcool dans la famille.* L'alcool n'exerce pas seulement sur l'homme un effet physique, mais aussi un effet moral. L'alcoolique perd le goût du travail. Le plus souvent, du reste, le buveur perd son gagne-pain, parce que, ses forces diminuant et, d'autre part, ses longues stations à l'auberge indisposant son patron, celui-ci remplace un employé sur lequel il ne peut plus compter.

Et, c'est bientôt, hélas ! toute la famille de l'alcoolique qui est plongée dans la misère. Comme l'argent fait défaut pour payer un appartement confortable, il faut s'entasser dans un taudis malpropre, dans une sombre rue où l'air est vicié et le soleil inconnu. C'est la que la mère de famille devra travailler, sans répit, du matin au soir et souvent du soir au matin, pour subvenir à l'entretien de la famille. Ou bien encore elle devra aller travailler dans un atelier, abandonnant à eux-mêmes ses enfants qui auraient pourtant encore grand besoin de ses soins diligents.

L'enfant, privé du nécessaire, restera chétif. Bien souvent, du reste, il apporte en naissant les germes qui feront du pauvre petit être un idiot ou un rachitique. N'oublions pas que les trois quarts des crétins, des dégénérés de toutes sortes, sont des fils d'alcooliques.

*Influence de l'alcool dans la nation.* On dit que les dépenses militaires sont lourdes, et certes elles le sont. Mais que dire du tribut que nous payons à l'alcool. Interrogeons les directeurs de nos établissements hospitaliers. A l'hôpital, nous apprendrons que le cinquième des lits sont occupés par des alcooliques ou par leurs descendants. A l'asile d'aliénés la proportion est plus forte encore, puisqu'elle va du 25 au 40 % suivant les années.

D'autre part, on peut bien le dire, c'est l'alcool qui peuple les prisons et les maisons de correction. La majorité des détenus ont commis leur délit sous l'influence de l'alcool. Dans les maisons de correction, la moitié des jeunes détenus sont des descendants de parents alcooliques.

L'alcool est encore la cause d'une quantité de morts prématurées et de suicides. En Suisse, un homme sur dix meurt victime de l'alcool.

L'alcool ruine la société. On évalue à quatre cents millions de francs, soit plus d'un million par jour, la somme que nous dépensons annuellement, en Suisse, en boissons alcooliques. Il faudrait ajouter à cela au moins vingt à trente millions dépensés en frais de traitement ou d'entretien des alcooliques ou de leurs victimes dans les établissements hospitaliers et les prisons. Ces chiffres sont éloquents ! Que d'œuvres utiles ne ferait-on pas avec le quart seulement de cette dépense ! Et que de ruines, aussi bien morales que matérielles, que de pleurs et de misères seraient épargnés si ce terrible fléau pouvait une fois être vaincu !

Aucun homme digne de ce nom ne peut rester indifférent devant tant de ravages. Que tous ceux qui veulent travailler au bien de notre chère patrie déclarent la guerre (une guerre sainte, celle-là) à cet ennemi qui a réussi à s'implanter jusque dans les recoins les plus reculés de notre sol et qui, année après année, nous enlève autant de soldats qu'une bataille rangée.

G. MONOD.

RÉCITATION : **Un ouvrier qui a raison.**

Le cabaret ?... merci ! L'on sait ce qu'on y gagne !  
Singulier goût d'aimer à battre la campagne !  
Je n'ai jamais compris, sobre dès le matin,  
Les éblouissements de ce comptoir d'étain.  
Voyez-vous, ma raison qu'un pareil soupçon blesse,  
Fait de la tempérance un titre de noblesse.  
La misère et le vice ont besoin de l'oubli :  
J'aime trop mon bon sens pour le voir affaibli ;  
Et nous n'avons pas trop de notre intelligence,  
Nous autres, pour combattre et vaincre l'ignorance.  
Et puis, je ne me plais vraiment qu'à la maison ;  
Quand une chambre est saine et riante à la vue,  
Qu'on y trouve une armoire en linge bien pourvue,  
Un livre sur la table, une lampe le soir,  
On y revient sans peine, heureux de la revoir.  
Mais ce sont les taudis et les foyers sans flamme,  
Les bouges sans soleil pour le corps ni pour l'âme,  
Et les réduits infects, pleins de navrants secrets,  
Qui font rester le pauvre au fond des cabarets !

EUGÈNE MANUEL.

DICTÉE : **Conséquences de l'ivrognerie.**

Si l'on trouve dans les ateliers tant d'ouvriers dont la main tremble, dont la vue est trouble, dont le bras succombe sous le poids du marteau, quelle en est la cause ? Est-ce le feu de la forge et le fer incessamment frappé sur l'enclume ? Non ; le travail fortifie ; c'est la débauche qui tue ; c'est elle qui fait les invalides, qui peuple les rues de mendians et les hôpitaux d'incurables. Et, si l'on se glissait, de jour, dans les mansardes des faubourgs, pourquoi ce poêle éteint, ce lit sans matelas et sans couverture, ces enfants mourant moitié de la tuberculose, moitié de la faim ? Y a-t-il une crise industrielle ? Les ateliers refusent-ils de l'ouvrage ? Le père ne sait-il que faire de sa volonté et de ses bras ? Non, non ; sa femme et ses enfants vivraient, s'il le voulait ; c'est lui qui leur vole leur lit et leurs vêtements, lui qui les condamne au froid, à la faim, à la mort ; lui, le lâche, qui a mangé leur subsistance au cabaret. — JULES SIMON.

---

LECTURE puis RÉDACTION

**Sur le chemin de l'école. (Narration.)**

C'était par un beau jour d'avril, alors que tout rit dans la nature. Le matin, mon petit sac garni de livres et de vivres, je quittai la maison pour me rendre à l'école. Au souffle d'un léger vent tiède, les buissons d'églantiers et d'aubépine secouaient leurs fleurs devant moi ; la terre en était jonchée et toute blanche ; le soleil riait à travers les premières feuilles. De temps en temps, une grive qui cherchait pâture, s'envolait effarouchée ; plus loin, c'était un rossignol qui chantait dans la haie voisine. J'étouffais mes pas afin de l'approcher de plus près, de le surprendre, de le voir. Peine perdue ! J'étais encore loin que le mystérieux

chanteur se taisait, me signifiait ainsi que j'étais un indiscret. Tantôt c'était une mésange qui passait devant moi, un brin d'herbe au bec. Je vais savoir, pensais-je, où elle construit son nid. Mais l'oiseau volant d'un arbre à l'autre, ne se pressait pas d'aller déposer son fardeau. Avait-elle deviné mes menées ? peut-être. Nouvelle déception. Nouveau retard. Mille petits incidents retardaient ainsi ma marche et l'heure de l'école approchait.

J'arrivai au ruisseau que le chemin traverse sur un pont de bois. Là des goujons dorés se jouaient dans un rayon de soleil, tout près de la rive où pendaient de longues herbes. Je m'arrête encore. L'heure est passée, me disais-je : un peu plus tôt, un peu plus tard, je n'échapperai pas à la punition infligée aux retardataires. Le ruisseau franchi, le chemin va en se creusant davantage, à mesure qu'il monte au village. J'avais à peine fait quelques pas qu'un petit lézard attira mon attention. Il se chauffait au soleil sur le talus du sentier. Lui jeter mon bonnet, mettre la main dessus fut l'affaire d'une seconde. Mais le fluet petit quadrupède avait esquivé le coup et s'était réfugié entre les racines tordues de l'aubépine. J'essayai vainement de le déloger avec une baguette dont je fouillais les buissons. Il m'échappa, mais en revanche je trouvai des escargots claquemurés dans leur coquille. Je rêvais sur-le-champ d'un festin. J'avais, je ne sais comment, deux allumettes ; je trouvai facilement du bois sec le long des rochers qui bordaient le chemin. Comme je m'approchais des broussailles, un gros volatile, une dinde, en sortait et se glissait discrètement le long des roches, comme s'il eût cherché à se dissimuler. Je regardai dans le buisson, j'aperçus dans un beau nid de gazon sec deux œufs tachetés de petits points roux. C'était le nid de mon indiscret volatile. J'allongeai le bras, je ramènai les deux œufs ; ils étaient chauds. C'était un appoint à mes escargots, dont l'un, plus vigoureux, avait déjà brisé la porte de sa prison et montrait les cornes sans se douter de rien.

Il était midi. Allumer mon feu, cuire mes victuailles, les manger ; tout cela me prit du temps. A deux heures, je terminais à peine mon festin. Il était bien tard pour se présenter à la classe de l'après-midi. Mieux valait ne pas y aller du tout. Je me couchai donc sur le gazon et je m'endormis au soleil. Tout à coup, je me sens le visage brûlé ; je me lève en sursaut ; le feu s'était propagé dans le gazon et la flamme, courte, rapide, se communiquait aux broussailles. Saisir mon sac et m'enfuir fut ma seule préoccupation. Je courus pendant plus d'un kilomètre sans oser regarder en arrière. Ce ne fut qu'après avoir repassé le ruisseau que je jetai un coup d'œil sur l'incendie que j'avais allumé. Les broussailles étaient consumées, le feu prenait à une haie voisine,

Alors je fus pris de remords. Je rentrai tout inquiet à la maison. Au souper, je mangeai peu, j'avais la fièvre. A sept heures la porte s'ouvrit et je vis apparaître la figure terrible du garde-champêtre. Celui-ci raconta à mes parents les méfaits que j'avais commis. Alors mon père saisit une tige d'osier, s'avanza vers moi et... je passai un vilain quart d'heure. Le lendemain je fus enfermé pendant toute la journée. — P. LALANNE.

IDIÉES PRINCIPALES : La nature en avril : la grive, le rossignol, la mésange. — Le ruisseau ; goujons, lézard, dinde. — Le festin : escargots, œufs, victuailles. — L'incendie, la fuite. — Arrivée du garde-champêtre, la punition.

Remarque. Le titre de ce sujet peut être remplacé par : *L'école buissonnière*. P. CH.

## LES LIVRES DE MARDEN

### L'INFLUENCE DE L'OPTIMISME

et de la gaîté sur la santé physique et morale.

Un volume petit in-16 de 158 pages. Broché, 1 fr. 50 ; relié, 2 fr. 50.

\*\* Ces pages sont pleines de sagesse et de conseils heureux et si simples ; pleines aussi de cette grande vérité qui éclate entre toutes les lignes : Toute pensée pure et saine, toute noble aspiration vers le bien et la vérité, tout désir d'une vie plus élevée et meilleure, rendent l'esprit humain plus fort, plus harmonieux et plus beau. Notre époque souffre tout particulièrement d'une dépression mentale provenant des événements extérieurs et de la vie intensive qui nous est imposée. Il est de toute nécessité que nous soyons affranchis de ce qui nous irrite, nous fatigue et nous use, du manque d'harmonie qui trouble tant de vies. Ce petit livre est tout simplement un trésor, et nous lui souhaitons de répandre dans tout le monde les bienfaits de son contenu.

### LES MIRACLES DE LA PENSÉE

ou comment la pensée juste transforme le caractère  
et la vie.

Un volume in-12 carré. Broché, 3 fr. 50 ; relié, 5 fr.

\*\* Ces conseils sont bienfaisants, animés qu'ils sont d'un savoureux optimisme. Pour vivre il ne faut point s'asseoir et se lamenter ou fendre des cheveux en quatre ; mais croire, agir, espérer, regarder autour de soi, vouloir quelque chose, lutter, puiser à toutes les sources saines et vivifiantes de force. Ces choses-là, tout simplement, ont besoin d'être dites et proclamées avec une énergie et une confiance communicatives. Et notre auteur américain possède cette énergie, cette confiance !

Lisez ce livre, négligez tout ce qui vous y déplaira ; gardez le reste, faites-en votre nourriture spirituelle pendant six mois, pendant trois mois, moins encore peut-être, et il y aura quelque chose de changé dans votre vie.

### L'EMPLOYÉ EXCEPTIONNEL

ou l'art de bien comprendre ses devoirs,  
de se rendre indispensable et de faire son chemin.

Un volume in-12, carré. Broché, 2 fr. ; relié 3 fr.

\*\* En un langage original et savoureux, l'auteur explique point par point tout ce qui constitue les qualités d'un employé, ce qui peut l'avancer dans sa carrière, et il lui montre ce qui l'empêche le plus souvent de faire son chemin. Savoir se rendre indispensable, tout est là !

Edition J.-H. JEHEBER, 28, rue du Marché, GENÈVE

# A. BREELAZ

8 rue St-Pierre LAUSANNE rue St-Pierre 8

Robes & Nouveautés & Draperies

Tabliers

Jupons

Trousseaux & Lingerie confectionnée

Tapis - Linoléums - Cocos - Toilerie - Rideaux - Couvertures

Prix fixes, marqués en chiffres connus.

Vente de confiance. Envoi d'échantillons sur demande.

10 % au corps enseignant.

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

## SOCIÉTÉ PEDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

### Comité central.

#### Genève.

MM. **Tissot**, E., président de l'Union des Instituteurs prim. genevois, Genève.  
**Rosier**, W., cons. d'Etat, Petit-Sacconnex.  
**Pesson**, Ch., inspecteur, Genève.  
Mme **Dunand**, Louisa, inst. Genève.  
**Métral**, Marie, Genève.  
MM. **Claparède**, Ed., prof. président de la Société pédagogique genevoise, Genève.  
**Charvoz**, A., instituteur, Chêne-Bourg.  
**Dubois**, A., Genève.

#### Jura Bernois.

MM. **Gyiam**, inspecteur, Corgémont  
**Duvalsin**, directeur, Delémont.  
**Baumgartner**, inst., Biel.  
**Marchand**, directeur, Porrentruy.  
**Meckli**, instituteur, Neuveville.  
**Sauterlin**, instituteur, Reconvilier.

#### Neuchâtel.

MM. **Decreuze**, J., inst., vice-président de la Soc. pédag. neuchâteloise, Boudry.  
**Rusillon**, L., inst., Couvet.

#### Neuchâtel.

MM. **Steiner**, R., inst., Chaux-de-Fonds  
**Hinterlang**, C. inst., Peseux.  
**Renaud**, E., inst., Fontainemelon.  
**Ochsenbein**, P., inst., Neuchâtel.

#### Vaud.

MM. **Visinand**, E., instituteur président de la Soc. pédag. vaudoise, Lausanne.  
**Allaz**, E., inst., Assens.  
**Barraud**, W., inst., Vich.  
**Baudat**, J., inst., Corcelles s/Concise.  
**Berthoud**, L., inst., Lavey.  
Mlle **Bornand**, inst., Lausanne.  
MM. **Briod**, maître d'allemand, Lausanne.  
**Cloux**, J., inst., Lausanne.  
**Dufey**, A., inst., Mex.  
**Giddey**, L., inst., Montherod.  
**Magnenat**, J. inst., Renens.  
**Métraux**, inst., Vennes s/ Lausanne.  
**Pache**, A., inst., Moudon.  
**Porchet**, inspecteur, Lausanne.  
**Panchaud**, A., député, Lonay.  
**Petermann**, J., inst., Lausanne.

### Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Quartier-la-Tente**, cons. d'Etat, Neuchâtel.  
**Latour**, L., inspecteur, Corcelles.  
Présidents d'honneur.  
**Hoffmann**, F. inst. Président Neuchâtel  
**Huguenin**, V. inst. vice-président, Locle.

MM. **Brandt**, W., inst., secrétaire, Neuchâtel.  
**Gnex**, François, professeur, rédacteur en chef, Lausanne.  
**Cordey**, J., instituteur, trésorier-gérant, Lausanne.

# Les machines à coudre **SINGER**

nouveau modèle  
constituent en tout temps un

**C A D E A U**

à la fois utile et agréable

#### **Expositions universelles**

<b>PARIS</b> 1878-1889-1900	<b>St-LOUIS</b> E.U.A. 1904	<b>MILAN</b> 1906	<b>BRUXELLES</b> 1910
		<b>PANAMA</b> 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

## **COMPAGNIE SINGER**

**Casino-Théâtre LAUSANNE Casino-Théâtre**

*Direction pour la Suisse :*

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

**Seules maisons pour la Suisse romande :**

**Bienne**, rue Centrale, 22.

**Ch.-d.-Fonds**, Place Neuve.

**Delémont**, r. de la Préfecture, 9.

**Fribourg**, rue de Lausanne, 64.

**Lausanne**, Casino-Théâtre.

**Martigny**, maison Orsat frères.

**Montreux**, Grand'rue, 73

**Neuchâtel**, rue du Seyon.

**Nyon**, rue Neuve, 2.

**Vevey**, rue du Lac, 41

**Yverdon**, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

**TOUT**  
ce qui a rapport  
ou concerne la

**MUSIQUE**

les

**Instruments et leurs Accessoires**  
en tous genres

**HARMONIUMS**

et

**PIANOS**      **droits et à**  
                    **queue**

 **TRÈS GRAND CHOIX ET**  
**POUR TOUTES LES BOURSES**

chez

**FŒTISCH FRÈRES**  
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

**LIBRAIRIE**  
**THÉATRALE**

Prix spéciaux pour  
Instituteurs, Pensionnats  
et Prof. de Musique.

**LIBRAIRIE**  
**MUSICALE**

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LI<sup>e</sup>me ANNEE. — N<sup>o</sup> 15



LAUSANNE — 15 avril 1916.

# L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ÉCOLE REQUIS.)

ORGANE

DE LA

## Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

*Rédacteur en Chef :*

**FRANÇOIS GUEX**

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne  
Ancien directeur des Ecoles Normales du canton de Vaud.

*Rédacteur de la partie pratique :*

**JULIEN MAGNIN**

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

*Gérant : Abonnements et Annonces :*

**JULES CORDEY**

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne  
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N<sup>o</sup> II, 125.

**COMITÉ DE RÉDACTION :**

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BENOIS : H. Gehat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel (prov.)

**PRIX DE L'ABONNEMENT :** Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

**PRIX DES ANNONCES :** 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

**LIBRAIRIE PAYOT & C<sup>ie</sup>, LAUSANNE**



# VAUD Instruction Publique et Cultes

## Service de l'enseignement primaire.

Les membres du personnel enseignant primaire qui auront accompli leur troisième année d'enseignement dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 1916, sont priés de faire parvenir au Département, avant le 15 mai, leurs pièces justificatives, soit des attestations des commissions scolaires indiquant les dates et la durée de leurs fonctions dans chaque localité.

Il est rappelé, d'autre part, à MM. les instituteurs qu'ils doivent aviser le Département de leur incorporation militaire, dès leur sortie de l'école de recrues, et lui communiquer tout changement de grade.

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet. Le même pli peut renfermer plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

## Service de l'enseignement primaire.

## Ecole ménagère et professionnelle de jeunes filles, à Lausanne.

Un concours est ouvert pour la nomination d'une maîtresse de repassage.

Obligations : 15 heures hebdomadaires de leçons.

Traitemennt : fr. 0,50 à fr. 0,75 l'heure annuelle, suivant années de services dans la commune.

La titulaire sera tenue d'habiter le territoire de la commune de Lausanne.

Les postulantes sont priées de s'abstenir de toute démarche personnelle. Elles seront convoquées.

Adresser les offres de service par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, Service de l'enseignement primaire, jusqu'au 25 avril 1916, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 4 avril 1916, le Conseil d'Etat a nommé, à titre provisoire et pour une année, M. Gustave CHEVALIER, en qualité de maître d'arithmétique, de dessin, d'écriture, de chant, et, éventuellement, de gymnastique, au collège d'Orbe.

## Chancellerie d'Etat.

**Montreux.** — La place de maîtresse de l'école enfantine de Veytaux est au concours.

Fonctions légales.

Traitemennt : Fr. 1200.— par an, pour toutes choses, plus 6 augmentations successives de fr. 60.— chacune, après 3, 6, 9, 12, 15 et 20 ans de services dans le canton.

Adresser les offres de service par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1<sup>er</sup> Service, jusqu'au 20 avril 1916, à 6 heures du soir.

**Orbe.** — Une place de maîtresse d'école enfantine est au concours.

Obligations : 22 heures de leçons par semaine.

Traitemennt : Fr. 1000 à fr. 1100 par an, pour toutes choses, suivant années de services dans le canton.

Adresser les offres de service par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, 1<sup>er</sup> Service, jusqu'au 20 avril, à 6 heures du soir.

## ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

# Plantes médicinales !

De grandes sommes sont envoyées chaque année à l'étranger pour des plantes médicinales qui, le plus souvent, croissent chez nous à l'état sauvage, ou qui pourraient être cultivées à peu de frais sur les terrains en friche où croît aujourd'hui la mauvaise herbe.

Cet argent pourrait rester dans le pays et procurer à beaucoup de personnes — aux enfants en particulier — un gain accessoire point à dédaigner du tout. Il suffirait pour cela d'éveiller en elles l'intérêt pour ce travail et de leur donner les directions nécessaires.

Les instituteurs et institutrices qui s'intéressent à cette question sont priés de s'adresser à

**B. Siegfried, S. A.**

Fabrique de produits chimiques et commerce de droguerie en gros,  
**Zofingue** (Argovie). O. F. 1428.

# Instituteur

Jeune suisse allemand, avec brevet instituteur secondaire, **cherche place**. Suisse romande : Genève-Lausanne préférées, dans un institut comme précepteur. Offres sous chiffres Gc 1307 G. à la **S. A. Suisse de Publicité Haasenstein et Vogler, St-Gall.**

## Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à **ZURICH**

**Branche principale.**

Bien que la Société accorde sans surprise aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont point tenus à faire des contributions supplémentaires.

Tous les bonus d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

**La Société accorde pour l'année 1916 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.**

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande**, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **M. J. Schaechtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.

## Enseignement secondaire

Des examens auront lieu à Lausanne, à partir du 30 avril 1916, en vue de l'obtention des brevets spéciaux pour l'enseignement de **l'Italien** et de la **gymnastique**.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique, 2<sup>e</sup> service, **avant le 15 avril**.

Joindre à la demande un *curriculum vitæ*, un acte de naissance ou d'origine et des diplômes ou certificats d'études.

31012 L

## POUR LA CULTURE DU CIVISME

**R. FATH.** — **La Culture nationale à l'Ecole.** Brochure in-8 fr. 0.50.

Tous les membres du corps enseignant à tous les degrés se doivent de lire et méditer ces pages suggestives et de s'en inspirer dans leur enseignement. L'auteur dénonce éloquemment un péril redoutable que les éducateurs ont le pressant devoir de combattre de tout leur pouvoir. Le grave problème du maintien de notre indépendance morale, économique et politique, devant le flot montant de l'internationalisme, devant la vague étrangère qui menace de submerger notre petit pays, ne peut laisser indifférent aucun des patriotes des deux sexes.

**E. KUPFER.** — **Eléments d'instruction civique à l'usage des écoles secondaires.** In-12 fr. 0.90

Aujourd'hui plus que jamais, où l'on se plaint de l'indifférence des jeunes pour les affaires publiques, il importe de rendre les enfants de nos écoles conscients des devoirs qu'ils auront à remplir comme citoyens d'une démocratie. L'enseignement de l'histoire ne suffit pas à atteindre ce but et doit être complété par celui de l'instruction civique. Le manuel de M. Küpfer, très pédagogiquement conçu, très clairement écrit et ordonné, rendra de grands services à nos classes secondaires.

**W. ROSIER.** — **Histoire illustrée de la Suisse,** à l'usage des écoles primaires. Ouvrage contenant de nombreuses gravures et cartes dont 8 en couleurs. In-4°, cartonné fr. 3.—

**W. ROSIER et P. DECKER.** — **Manuel d'histoire Suisse,** pour l'enseignement secondaire, contenant de nombreuses gravures et cartes dont 8 en couleurs. In-4°, cartonné fr. 3.50

Ces deux histoires illustrées de la Suisse ont été élaborées d'après une méthode analogue à celle des manuels-atlas de géographie. Chaque livre comprend un texte principal, qui fournit le récit sommaire des événements, de nombreuses lectures qui renferment tous les développements, les détails, les biographies qu'il est utile de faire connaître aux élèves, mais qu'on ne peut leur demander d'étudier, enfin, pour le manuel primaire, de brefs résumés. Les nombreuses gravures, les cartes en noir ou en couleur, les portraits mettent en quelque sorte l'histoire en action et facilitent considérablement l'intelligence du texte. Les auteurs ont réalisé très heureusement la tâche qu'ils s'étaient assignée. L'histoire tout en restant scientifique doit devenir aussi attrayante que possible. Son rôle essentiel est de développer l'amour de la patrie au sein de la jeunesse suisse.

**La Suisse au XIX siècle.** Ouvrage publié par un groupe d'écrivains nationaux sous la direction de M. PAUL SEIPPEL, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. 3 vol. grand In-8° (574, 582 et 597 pages), illustrée d'environ 800 gravures, portraits, vignettes et planches hors texte, relié fr. 32.50, broché fr. 25.—

## HISTOIRE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

par Johannès Dierauer.

Traduction de l'allemand par AUG. REYMOND, revue par l'auteur.

Cette histoire monumentale est destinée au grand public. Elle résume d'une façon admirable le dernier état de la science et forme une véritable synthèse de nos connaissances sur notre Histoire nationale. Elle comprendra, une fois achevée, 5 volumes.

Tome I (des origines à 1415). — Tome II (de 1415 à 1516). — Tome III (de 1516 à 1648). — Tome IV (de 1648 à 1798). — En préparation Tome V (de 1798 à 1848).

Chaque vol. in-8°, imprimé luxueusement sur beau papier, broché fr. 10.—.  
Relié amateur, dos plat, tête dorée fr. 15.

*CES OUVRAGES ET MANUELS sont édités par la LIBRAIRIE PAYOT et Cie, à LAUSANNE QUI LES ENVERRA à L'EXAMEN SUR DEMANDE.*